



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 6 novembre 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
---------------------------	--

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018
 - 1.3 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Autorisation - Prolongation du contrat de la greffière par intérim
- 3 Urbanisme et environnement
 - 3.1 Autorisation - Achat de conteneurs à chargement avant
 - 3.2 Demande d'aménagement de terrain: 1640, route 117
 - 3.3 Demande d'enseigne: 1325, rue de la Sapinière
 - 3.4 Demande d'enseigne: 1475, route 117
 - 3.5 Demande de construction: 1505-1507, rue Ovide
 - 3.6 Demande de construction: 1124, chemin des Boisés-Champêtres
 - 3.7 Demande de lotissement: 693-695, 7e Rang
- 4 Loisirs et culture
 - 4.1 Autorisation - Présentation de projets - Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
- 5 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-11-389

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

18-11-390

18-11-391

Le 6 novembre 2018,

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

18-11-390

2.1 AUTORISATION - PROLONGATION DU CONTRAT DE LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU l'embauche de madame Lucie Gendron, le 31 juillet 2018 (résolution n° 18-08-298), à titre de greffière par intérim;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger son contrat d'embauche;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du contrat d'embauche de madame Lucie Gendron, et ce, jusqu'au 21 décembre 2018 pour un total de 180 heures maximum, le tout selon les conditions prévues au contrat de travail daté du 31 juillet 2018;

QUE les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires 02-140-00-141 pour le salaire, 02-140-00-200 pour les avantages sociaux et 02-140-00-310 pour l'hébergement.

ADOPTÉE

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-11-391

3.1 AUTORISATION - ACHAT DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT

ATTENDU QUE l'actuel contrat de collecte des matières résiduelles se termine le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité se joindra à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la RITL a inscrit dans son entente une obligation que la Municipalité fournisse des conteneurs à chargement avant;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides, par regroupement d'achat, a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir les meilleurs prix possibles pour l'achat de conteneurs à chargement avant;

ATTENDU QU'en vertu du nouveau contrat de collecte des matières résiduelles, la Municipalité doit procéder à l'achat de conteneurs à chargement avant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise l'achat des conteneurs suivants:

- 16 conteneurs à déchets (noir) de 8 verges cubes: 35 920 \$
- 1 conteneur à déchets (noir) de 6 verges cubes: 1 875 \$
- 8 conteneurs à recyclage (vert) de 8 verges cubes: 17 960 \$
- 4 conteneurs à recyclage (vert) de 10 verges cubes: 10 160 \$

Le tout pour un montant total de 65 915 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

18-11-392

3.2 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1640, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Haris Sabic concernant les travaux d'aménagement de terrain au 1640, route 117.

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-108;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2018-00073 au 1640, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 octobre 2018, à la condition que les clôtures et les arbustes soient à une distance minimale de 1 mètre des limites de terrain conformément au règlement de zonage n° 601, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-393

3.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1325, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de madame Maxime Dubé concernant le projet d'enseigne au 1325, rue de la Sapinière.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE l'enseigne présente des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-109;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00064 au 1325, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 octobre 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-394

3.4 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1475, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur François Spadafora concernant le projet d'enseigne au 1475, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-110;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00081 au 1475, route 117, tel que démontré sur les esquisses reçues le 26 septembre 2018, à la condition de peindre le poteau d'une seule couleur et de ne pas installer de balise à chevrons rouge et jaune sous le panneau principal, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-395

3.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1505-1507, RUE OVIDE

DEMANDE de monsieur Martin Demers concernant le projet de construction au 1505-1507, rue Ovide.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment accessoire, de l'allée d'accès et des espaces de stationnement s'adaptant à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-111;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00085, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 octobre 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-396

3.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1124, CHEMIN DES BOISÉS- CHAMPÊTRES

DEMANDE MODIFIÉE de monsieur Pierre-Olivier Lebel concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 1124, chemin des Boisés-Champêtres.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la résolution numéro 18-08-312;

ATTENDU QUE les travaux de stabilisation ou de déblais ou de remblais s'adaptent aux caractéristiques du milieu d'intervention et s'inscrivent dans une approche intégrée d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA n° 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-112;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de construction numéro 2018-00061, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 28 août 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 055, en date du 15 octobre 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-11-397

3.7 DEMANDE DE LOTISSEMENT: 693-695, 7E RANG

DEMANDE de madame Marie-Josée Richer et messieurs Andrew Kreismann, Frédéric Tassé et Alon Farber concernant le projet de lotissement sur le lot 2 992 494, 7^e Rang.

ATTENDU QUE le projet propose un tracé des allées véhiculaires privées et des allées de circulation adapté à l'environnement et à la topographie;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU la réception par le conseil municipal de l'avis du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 octobre 2018 par sa résolution numéro U18-10-113;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal accepte le projet de lotissement numéro 2018-00079, tel que démontré:

- sur le plan d'opération cadastrale préparé par Dominique Fecteau, arpenteur-géomètre, minute 6253, en date du 20 septembre 2018;
- sur le plan technique préparé par Éric Jokinen, ingénieur, reçu le 1^{er} octobre 2018;
- sur la caractérisation environnementale préparée par Daniel Lambert, biologiste, en date du 27 septembre 2018;

à la condition de fournir un rapport d'étape à chaque phase de construction de l'allée véhiculaire privée et un rapport final des travaux réalisés à la fin des travaux indiquant les déficiences et les corrections à apporter, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

4 LOISIRS ET CULTURE

18-11-398

4.1 AUTORISATION - PRÉSENTATION DE PROJETS - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David autorise la présentation des projets intitulés "Ouverture du sentier La Césaire en été" et "Mise à niveau des sentiers numéros 11 et 13 - région du Mont-Condor ouest" au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David désigne monsieur Jean-François Boily, directeur de parc, comme personne autorisée à agir et à signer pour et en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

5 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-11-399

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 soit levée à 18 h 27.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière